

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES DE
CORNILLON-CONFOUX, FOS-SUR-MER, GRANS, ISTRES, MIRAMAS,
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE**

N° 3/16

Objet de la délibération

Election des Vice-présidents du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône

L'an deux mille seize et le 23 mars, le Conseil de territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Monsieur Martial ALVAREZ a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Simone ALOY, Martial ALVAREZ, Alain ARAGNEAU, Martine ARFI, Lachemi BARBACH, François BERNARDINI, Philippe CAIZERGUES, Eric CASADO, Jean-Marc CHARRIER, Aline CIANFARANI, Anne-Caroline CIPREO, Monique CISELLO, Laetitia DEFFOBIS, Alain DELYANNIS, Jean-Louis DEROT, Gaetan FERNANDEZ, Gilbert FERRARI, Daniel GAGNON, Yves GARCIA, Muriel GINIES, Elisabeth GREFF, Fabienne GRUNINGER, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Jean HETSCH, Daniel HIGLI, Véronique IORIO, Nicole JOULIA, Michel LEBAN, Vincent LEMASSU, Philippe MAURIZOT, Louis MICHEL, Claudie MORA, Paul MOUILLARD, Hélène PHILIP de PARSCAU, Ange POGGI, Philippe POMAR, Monique POTIN, Emmanuelle PRETOT, René RAIMONDI, Maryse RODDE, Monique TRINQUET, Yves VIDAL, Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrix ESPALLARDO par Paul MOUILLARD, Chantal GAMBI par Eric CASADO, Sonia GRACH par Martial ALVAREZ

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

Conformément au Code électoral et à l'article L.5218-6 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers du territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône issus du suffrage universel, sont réunis, en ce 23 mars 2016, pour procéder à l'élection des Vice-Présidents dudit Conseil de territoire, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI élu Président.

Il est exposé qu'en vertu des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 dudit Code, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Il est précisé que par délibération n° 2/16 du 23 mars 2016, le Conseil de territoire a approuvé à la majorité le nombre de vice-présidents à 14.

A cet effet, il est demandé aux candidats intéressés de se manifester afin de procéder successivement à l'élection de chaque Vice-Président.

- Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Yves VIDAL présente sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Yves VIDAL obtient 44 voix. Il est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 44

- Election du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAIZERGUES présente sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Philippe CAIZERGUES obtient 44 voix. Il est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 44

- Election du 3^{ème} Vice-Président

Madame Héléne PHILIP DE PARSCAU présente sa candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Héléne PHILIP DE PARSCAU obtient 46 voix. Elle est élue 3^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 46

- Election du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Frédéric VIGOUROUX présente sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX obtient 42 voix. Il est élu 4^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 42

Conformément à l'article R421-5 du Code de la justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

- Election du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur René RAIMONDI présente sa candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur René RAIMONDI obtient 42 voix. Il est élu 5^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 42

- Election du 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Gilbert FERRARI présente sa candidature au poste de 6^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Gilbert FERRARI obtient 44 voix. Il est élu 6^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 44

- Election du 7^{ème} Vice-Président

Madame Claudie MORA présente sa candidature au poste de 7^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Claudie MORA obtient 42 voix. Elle est élue 7^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 42

- Election du 8^{ème} Vice-Président

Monsieur Louis MICHEL présente sa candidature au poste de 8^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Louis MICHEL obtient 43 voix. Il est élu 8^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 43

- Election du 9^{ème} Vice-Président

Madame Laetitia DEFFOBIS présente sa candidature au poste de 9^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Laetitia DEFFOBIS obtient 43 voix. Elle est élue 9^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 43

- Election du 10^{ème} Vice-Président

Monsieur Yves GARCIA présente sa candidature au poste de 10^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Yves GARCIA obtient 42 voix. Il est élu 10^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 42

- Election du 11^{ème} Vice-Président

Madame Muriel GINIES présente sa candidature au poste de 11^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Muriel GINIES obtient 40 voix. Elle est élue 11^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 40

- Election du 12^{ème} Vice-Président

Madame Martine ARFI présente sa candidature au poste de 12^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Martine ARFI obtient 39 voix. Elle est élue 12^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 39

- Election du 13^{ème} Vice-Président

Madame Chantal GAMBİ présente sa candidature au poste de 13^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Chantal GAMBİ obtient 41 voix. Elle est élue 13^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 41

- Election du 14^{ème} Vice-Président

Messieurs Jean HETSCH et Philippe MAURIZOT présentent leur candidature au poste de 14^{ème} Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Philippe MAURIZOT obtient 24 voix. Il est élu 14^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Nombre de votants : 47

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 37

Monsieur Jean HETSCH obtient 13 voix

Monsieur Philippe MAURIZOT obtient 24 voix

Le Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

- VU le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

- VU le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la métropole d'Aix-Marseille-Provence,

- VU le Code général des collectivités territoriales,

- VU la délibération n° 2/16 du 23 mars 2016 fixant le nombre de vice-présidents à 14,

Conformément à l'article R421-5 du Code de la justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Où le rapport ci-dessus,

DELIBERE

Article 1

Déclare que Monsieur Yves VIDAL est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 2

Déclare que Monsieur Philippe CAIZERGUES est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 3

Déclare que Madame Hélène PHILIP DE PARSCAU est élue 3^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 4

Déclare que Monsieur Frédéric VIGOUROUX est élu 4^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 5

Déclare que Monsieur René RAIMONDI est élu 5^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 6

Déclare que Monsieur Gilbert FERRARI est élu 6^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 7

Déclare que Madame Claudie MORA est élue 7^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 8

Déclare que Monsieur Louis MICHEL est élu 8^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 9

Déclare que Madame Laetitia DEFFOBIS est élue 9^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 10

Déclare que Monsieur Yves GARCIA est élu 10^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Conformément à l'article R421-5 du Code de la justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 11

Déclare que Madame Muriel GINIES est élue 11^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 12

Déclare que Madame Martine ARFI est élue 12^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 13

Déclare que Madame Chantal GAMBI est élue 13^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installée dans ses fonctions,

Article 14

Déclare que Monsieur Philippe MAURIZOT est élu 14^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône et est immédiatement installé dans ses fonctions,

Article 15

Autorise le Président du Conseil de territoire à signer la présente délibération,

**Certifie Conforme,
Le Président du Conseil de territoire**

François BERNARDINI